DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 32

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Clément RAVAUD, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Martine LERICHE, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE.

Excusée par procuration :
Danielle TODESCO donne procuration à Franck LENOIR en date du 22 septembre 2026

Secrétaire de séance : Franck LENOIR

Objet : Subvention exceptionnelle à l'amicale du personnel de la commune de Panazol pour l'organisation de l'édition 2026 de la course de caisses à savon
Délibération 109

La deuxième édition de la course de caisses à savon de Panazol s'est tenue le samedi 12 septembre 2026.

Cette manifestation festive et populaire a permis au public de découvrir des véhicules originaux et d'assister aux différentes descentes organisées dans une ambiance conviviale.
Cet événement contribue à l'animation de la commune et favorise la participation des habitants, des familles et des bénévoles autour d'une manifestation accessible à tous. Il participe également au dynamisme de la vie locale et à l'attractivité de Panazol.

L'organisation de cette manifestation a nécessité l'engagement de dépenses spécifiques, notamment en matière de sécurisation du parcours, d'assurance, de logistique, de communication et d'accueil des participants et du public.
Afin de contribuer au financement des dépenses engagées par l'Amicale du personnel de la Ville de Panazol pour l'organisation de cette deuxième édition, il est proposé au Conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €**.

Le versement de cette subvention interviendra sur production des justificatifs des dépenses directement liées à l'organisation de la manifestation.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention exceptionnelle et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
VU le budget primitif 2026 de la Ville ;
VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Amicale du personnel de la Ville de Panazol ;
VU la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT l'organisation, le samedi 12 septembre 2026, de la deuxième édition de la Course de Caisses à Savon de Panazol ;
CONSIDÉRANT l'intérêt de cette manifestation pour l'animation de la commune, la participation des habitants et le dynamisme de la vie locale ;
CONSIDÉRANT les dépenses engagées par l'Amicale du personnel de la Ville de Panazol pour l'organisation de cette manifestation, notamment en matière de sécurité, de logistique, d'assurance et de communication ;
CONSIDÉRANT l'intérêt public local attaché au soutien des initiatives associatives contribuant à l'animation et à l'attractivité de la commune ;
CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a été suffisamment informé ; le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ATTRIBUER** à l'Amicale du personnel de la Ville de Panazol une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au titre de l'organisation de la deuxième édition de la Course de Caisses à Savon de Panazol ;
- **DE DIRE** que cette subvention est destinée à contribuer au financement des dépenses directement liées à l'organisation de la manifestation ;
- **DE DIRE** que son versement interviendra sur production des justificatifs correspondants ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 25 septembre 2026

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 28/09/2026
Publié ou notifié
29/09/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle à l'amicale du personnel de la commune de Panazol pour l'organisation de l'édition 2026 de la course de caisses à savon

Date de décision: 25/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2026

Numéro de l'acte : 06_DELIB109

Identifiant unique de l'acte : 087-218711406-20260925-06_DELIB109-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5
Finances locales
Subventions

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : DELIB109-Subvention except à APCP pour l'organisation de l'édition 2026 de la course de caisses à savon.pdf (99_DE-087-218711406-20260928-06_DELIB109-DE-1-1_1.pdf)